

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_330-DE
		Biens immobiliers

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

**Objet : Ruisseau de Foissin – acquisition d'une parcelle
pour l'aménagement d'un bras de décharge au lieu-dit « La Mouline »**

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Dans le cadre du programme d'aménagement hydraulique du bassin versant du ruisseau de Foissin, engagé par la commune de Lectoure à la suite des différentes crues, plusieurs ouvrages ont été prévus afin de réduire la vulnérabilité des habitations situées à proximité du ruisseau.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 31 mars 2025 s'est prononcé favorablement, pour la réalisation d'un bras de décharge situé au lieu-dit « La Mouline », identifié comme un élément structurant du dispositif de protection contre les crues décennales.

Afin de permettre la réalisation de cet aménagement, il convient d'acquérir auprès de l'indivision MAZZONETTO, l'emprise foncière de cet ouvrage cadastré AD n° 57 et 106, et CD n°10, 11, 44 et 45 d'une contenance de 7 389 m² au prix de 1 € le m².

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'acquisition auprès de l'indivision MAZZONETTO, de la parcelle cadastrée AD n°57 et 106, et CD n°10, 11, 44 et 45 d'une contenance de 7 389 m² au prix de 1 €, le m².
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cet achat,

en rappelant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



[Signature of Emilie SARRAN]

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



[Signature of Xavier BALLENGHIEN]

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025